

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE QUATORZE LE 15 décembre (15/12/2014)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 9 décembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, M. Daniel BOTTA, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Daniel CALVI, M. Jérôme VALETTE, **Adjoints,**

Mme Anne-Marie SAURY, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Pierre FONTANIE, Mme Eliette DELMAS, Mme Christine HEMERY, M. Michel PIRAME, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Mathieu RICHARD, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRESENTES :

Mme Michèle AJELLO DUGUE (représentée par M. Michel CASSIGNOL), Mme Fabienne GASC (représentée par Mme Maïté GARRIGUES), **Conseillère Municipale.**

ÉTAIT EXCUSE :

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal**

Mme Daniel CALVI est nommé secrétaire de séance.

02 – 15 Décembre 2014

ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE ET LYCEE FRANCOIS MITTERRAND

Rapporteur : M. HENRYOT

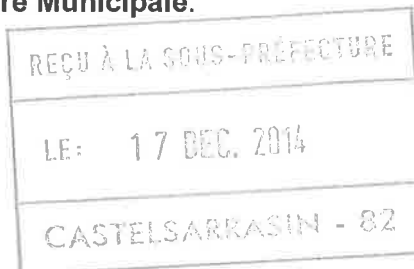
Vu la délibération n° 22 du conseil municipal du 24 avril 2014 relative à l'élection des représentants de la Commune au Conseil D'Administration du Collège et Lycée François Mitterrand;

Vu le décret n° 2014-1236 du 24 octobre 2014 relatif à la composition du conseil d'Administration des établissements publics locaux d'enseignement ;

Vu la circulaire du Préfet de Tarn et Garonne du 24 novembre 2014 relative à la mise en application dudit décret.

Considérant que la délibération du conseil municipal désignant trois délégués titulaires et trois délégués suppléants au Conseil d'Administration du Collège Lycée n'a plus lieu d'être.

Considérant que, désormais, il convient d'élire deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour siéger au Conseil d'Administration du Collège Lycée François Mitterrand.



Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom a remis fermé au Président son bulletin de vote.

Se porte candidat Mme Maïté GARRIGUES.

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	30
A déduire bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code électoral	0
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	30
Majorité absolue	16

A obtenu :

Mme Maïté GARRIGUES: 30 VOIX

Se porte candidat M. Jean-Luc HENRYOT.

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	29
A déduire bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code électoral	0
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	29
Majorité absolue	15

A obtenu :

M. Jean-Luc HENRYOT : 29 VOIX

Se porte candidat Mme Christine HEMERY.

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	30
A déduire bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code électoral	0
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	30
Majorité absolue	16

A obtenu :

Mme Christine HEMERY: 30 VOIX

Se porte candidat M. Pierre FONTANIE.

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	30
A déduire bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code électoral	0
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	30
Majorité absolue	16

A obtenu :

M. Pierre FONTANIE: 30 VOIX

Sont élus :

DELEGUES TITULAIRES
Mme Maïté GARRIGUES
M. Jean-Luc HENRYOT
DELEGUES SUPPLEANTS
Mme Christine HEMERY
M. Pierre FONTANIE

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

APPROUVE la désignation de MM. GARRIGUES Maïté, HENRYOT Jean-Luc en tant que délégués titulaires et de MM. HEMERY Christine, FONTANIE Pierre en tant que délégués suppléants pour représenter la Commune au Conseil d'Administration du Collège Lycée François Mitterrand.

DIT que cette délibération annule et remplace la délibération n° 22 du conseil municipal du 24 avril 2014.

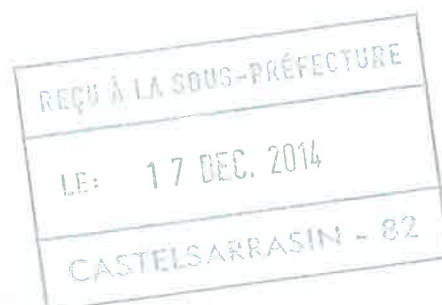
Pour copie conforme

Moissac le 16 décembre 2014

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :